

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DPA 5 G CEFP d'Alembert à Montévrain (77144) – Restructuration – Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération.

Mmes Dominique VERSINI, Antoinette GUHL et M. Jean-Louis MISSIKA rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental soumet à son approbation le principe de l'opération, l'autorisation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de maîtrise d'œuvre, de prestations intellectuelles, de travaux, fournitures et services, et de déposer les demandes d'autorisations administratives concourant à l'opération de restructuration et d'extension des bâtiments existants sur le site d'Alembert à Montévrain (77144) ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} commission, Mme Antoinette GUHL, au nom de la 1^{ère} commission, et M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la réalisation de l'opération de restructuration et d'extension des bâtiments existants sur le site d'Alembert à Montévrain (77144) ;

Article 2 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadre de maîtrise d'œuvre, de prestations intellectuelles, de travaux, fournitures et services, et leurs conditions d'exécution, concourant à l'opération de restructuration et d'extension des bâtiments existants sur le site d'Alembert à Montévrain (77144) ;

Article 3 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives concourant à l'opération de restructuration et d'extension des bâtiments existants sur le site d'Alembert à Montévrain (77144)

Article 4 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à présenter annuellement au Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental le bilan d'avancement du projet de restructuration et d'extension des bâtiments existants sur le site d'Alembert à Montévrain (77144) ;

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée aux chapitres 20 et 23, nature 2031, 238 et 231313, rubrique D51, mission 34000-75-040 du Budget d'investissement du Département de Paris, exercices 2016 et ultérieurs, sous réserve des décisions de financement ;

Article 6 : La recette correspondant au remboursement de l'avance sera constatée au chapitre 041, compte 238, rubrique D51 du Budget d'investissement du Département de Paris, exercice 2016.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO